

MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2020/3

Saint Bonnet de Bellac, le 25 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Ce nouvel exemplaire de Mairie-Infos sort dans un contexte difficile pour notre pays entre pandémie et barbarie.

La pandémie nous touche tous, nous sommes plus ou moins vulnérables mais tous à portée du virus.

La Haute Vienne, relativement préservée lors de la 1ère vague, évolue aujourd'hui dangereusement avec un taux d'incidence de 203,6 pour 100 000 habitants (multiplié par 2,65 en 15 jours) d'où un classement en zone d'alerte renforcée il y a quelques jours, puis en zone d'alerte maximale avec couvre feu le 23 octobre.

Gestes barrières, masques, limitation du nombre de personnes en réunion en salle ou sur la voie publique sont de rigueur.

Je le rappelle, nous devons mettre en place une protection mutuelle : se protéger soi même, c'est aussi protéger les autres.

De ce fait la vie associative tourne toujours au ralenti, les activités des Fougères d'Or n'ont pas repris. Le repas des séniors, organisé traditionnellement tous les ans par la Mairie, a été annulé.

La barbarie est toujours là et a frappé à nouveau, un professeur a été assassiné de façon abominable.

Au delà du drame humain que représente la mort de Samuel Paty, c'est notre civilisation, nos valeurs humaines et républicaines qui sont l'objet de cette haine, de ce fanatisme religieux qui déshonore la religion musulmane qui ne correspond pas à la lecture qu'en font ces fous d'un Dieu qu'ils ne connaissent même pas.

Oui, notre république pourrait être en danger si les actes ne suivent pas les paroles, si les lois ne changent pas pour mettre un terme à ces dérives.

Les élus, dans leur immense majorité seront là pour se dresser contre l'obscurantisme mais il faut aussi, qu'avec les élites et le peuple, tous réunis, nous fassions bloc, debout, pour dire comme le Président de la République « ils ne passeront pas ».

Dans un domaine plus positif, la rentrée scolaire s'est bien passée avec des règles assouplies mais précautionneuses.

Le Conseil Municipal travaille et les projets se concrétisent sur le terrain, vous le verrez au fil des pages de ce nouveau numéro de Mairie Infos.

Bonne lecture, bien cordialement.

Jean-Claude Boulle

L'école, c'est une priorité

Souvent répétée par le Maire, cette phrase est aussi, à Saint Bonnet, une réalité.

<u>La rentrée</u> s'est bien déroulée avec le maintien à leur poste de nos 2 enseignants, Julien Guyot en charge des classes élémentaires et Céline Royer en charge des classes maternelles. Dévoués, efficaces, engagés et à l'écoute, nos professeurs des écoles font l'unanimité.

Les effectifs sont restés stables avec 42 élèves inscrits qui se répartissent de la façon suivante :

- -30 enfants de Saint Bonnet dont 8 des gens du voyage
- -6 enfants de Saint Sornin la Marche
- -3 enfants de La Croix sur Gartempe
- -2 enfants du Dorat
- -1 enfant de Bussière Poitevine Sur ces 42 élèves 10 sont des anglophones et 9 de la

communauté des gens du voyage, ce qui rajoute à la difficulté des classes multiples.



Les travaux

Après avoir acheté les matériaux nécessaires, les employés municipaux, Ludovic et Rémi, sont actuellement en train de changer les clôtures de la cour de

l'école qui en avaient bien besoin.

Ce sont des panneaux rigides plus esthétiques que les anciens grillages et plus sécurisants qui ont été choisis par Alain, notre adjoint aux travaux, qui met souvent « la main à la pâte » en soutien à nos agents.

Par ailleurs, profitant des vacances de la Toussaint, l'entreprise BSA (anciennement basée à Saint Bonnet) a entrepris <u>la réfection du mur d'enceinte de l'école</u>, rue des Cerisiers.



Ce sera également le cas des travaux de mise en place de <u>la gâche électrique et du visiophone</u> au portail d'entrée de l'école, installation confiée à l'entreprise Lagedamont du Dorat dont un arrière grand père était artisan mécanicien en cycles à Saint Bonnet.

La vie de l'école

Comme vous avez pu le voir dans un précédent Mairie-Infos, la dizaine d'enfants présents pendant la 1ère période de déconfinement avait participé à <u>une visite commentée du parcéolien</u> sous la conduite de leurs maîtres et du maire.

La responsable régionale de la société Baywa.re, exploitante du parc éolien, avait proposé au Directeur de refaire une visite quand l'école serait au complet : c'est donc ce qui se fera prochainement.

En février, juste avant le confinement, l'académie avait proposé à la Mairie et aux Enseignants de participer à <u>une expérience de petit déjeuner à l'école</u>.

Le conseil municipal du 4 mars 2020 avait, à la majorité, accepté de participer à cette expérience qui n'a pas pu avoir lieu à cause du confinement. L'académie vient de reprendre contact avec nous dernièrement et le maire a confirmé l'accord de la mairie.

L'école a repris et la cantine aussi avec Adeline Mandoux, qui remplace notre cantinière Annick Desbordes qui se remet lentement de son AVC, nous lui souhaitons bon courage.

Les travaux du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni à huis clos, le lundi 12 octobre, avec un ordre du jour chargé : 15 dossiers à la délibération et une dizaine de points d'information. Vous en trouverez l'essentiel ci-après :

-L'épicerie : 1er dossier à l'ordre du jour.

Il s'agissait d'examiner la proposition de reprise de cette activité dans le local actuel de la rue des Tilleuls, par Mme Laura Lavaud, compagne de notre boulanger, Kevin Rousseau. Même s'il s'agira de 2 commerces distincts géographiquement et juridiquement, c'est bien la complémentarité et la synergie qui sous-tendent ce projet que Laura Lavaud est venue présenter aux membres du Conseil Municipal et qu'elle souhaitait leur expliquer de vive voix.

L'épicerie sera ouverte 6 jours par semaine et la vente en tournées se fera via le camion de la boulangerie ou en livraison directe sur commande .

Le Conseil s'est réjoui de ce projet dynamique de relance de l'épicerie et a voté à l'unanimité la location à Mme Laura Lavaud, sous forme d'un bail commercial, du magasin et du garage attenant, le tout aux mêmes conditions que le loyer actuel.

Compte tenu du souhait de Laura d'effectuer quelques travaux de rafraîchissement pour rendre le commerce plus attractif, la réouverture n'interviendra que fin janvier ou début février. En attendant une solution transitoire sera mise en place.

-Le logement de l'épicerie

Celui-ci sera libéré le 31 décembre par Mr et Mme Bardin, le Conseil a décidé de le mettre en location, après rafraîchissement, aux mêmes conditions de loyer que celles pratiquées actuellement.

Les Investissements 2020-2021

Sécurité

Reprenant un projet déjà envisagé lors de la précédente mandature, le Conseil Municipal adopte une délibération aux termes de laquelle :

- -un radar pédagogique sera installé en face de la mairie captant les files de véhicules dans le sens Poitiers-Limoges.
- -une balise flash installée après le nouvel atelier municipal avertissant les véhicules venant de la direction de Limoges.
- -2 portiques seront implantés, au début de la rue de l'Ancien Chai côté route nationale, d'une part, et en face de la boulangerie, d'autre part.

Ces portiques ont pour but d'empêcher les camions d'emprunter cette rue dans les 2 sens et de les empêcher de couper la route nationale pour remonter la rue de l'Ancien Chai. Sécurité, tranquillité, éviter les dégradations du mobilier urbain et des trottoirs sont les raisons de ces équipements dont le coût provisionnel est de 7903,67 €, avec une subvention escomptée de 50%. Installation prévue novembre-décembre 2020.

Voirie urbaine

À la suite des travaux de réfection de la route nationale par la DIRCO, il s'avère que le nouveau revêtement se trouve au même niveau que le trottoir situé devant le restaurant des routiers « L'Etape », ce qui risque en cas de fortes pluies de provoquer l'inondation de ce commerce. Ceci nous met dans l'obligation de faire poser de nouvelles bordures afin de canaliser les eaux de ruissellement de la route. La DIRCO et l'entreprise COLAS, qui a effectué les travaux, niant toute responsabilité, la commune se trouve de « but en blanc » obligée d'exécuter des travaux qui n'étaient pas prévus et dont le coût avoisine les 11 000 € HT pour 80 mètres de bordure et de réfection du revêtement du trottoir.

Nous solliciterons une subvention de 50% pour ces travaux qui devront se réaliser avant la fin de l'année.

École

Étant donné que la partie « classes élémentaires » est réduite à une classe, il est apparu possible d'effectuer une modification dans l'aile gauche du bâtiment afin d'éviter aux élèves de se rendre, pendant les cours, aux toilettes situées dans le bâtiment de la cantine.

2 WC seront installés dans l'espace compris entre les 2 classes, qui abrite actuellement le photocopieur et divers rangements (ceux-ci seront transférés dans la salle de classe non

Par ailleurs, ce local étant très humide, il est nécessaire d'y installer une VMC. Ces travaux qui sont estimés à 10 257 € pourront avoir lieu fin 2020, début 2021. Ils font l'objet de demandes de subventions DETR de l'Etat et CTD du Département.

Voirie

utilisée)

Le programme de voirie 2021 comprend la réfection de la route de La Daugerie, de l'impasse de la rue de l'Etang au Mas du Bost, des impasses de la rue des Tilleuls (n°9, 11 et 13) et de la route Nationale (n°7, 9 et 11).

Le coût des travaux confiés au SYGESBEM est estimé à 28 500 € HT avec une subvention de 40%. Ils seront réalisés entre juin et octobre 2021.

Aménagements au stade

Il s'agit d'aménager un terrain d'entraînement dans le prolongement des vestiaires, là où se déroule habituellement la fête de la batteuse.

Les travaux consistent en l'arasement d'une partie du terrain et le comblement de l'autre, nivellement et engazonnement.

Ce terrain sera éclairé avec la pose de 2 poteaux supportant des projecteurs car cet aménagement a pour but de permettre l'entraînement des joueurs en nocturne, pendant la période hivernale.

Cet aménagement sera complété par l'installation d'un auvent devant la buvette, les matériaux seront achetés par la commune et la pose sera effectuée par des bénévoles du Conseil Municipal et des amis de l'association l'Espérance Sportive.

Ce projet a été mis au point par une commission extra municipale, composée de Pascal Joly, Joël Dechâtre, Alain Normand, Marc Germanaud et Jean-Claude Boulle.

Place de la mairie

À la suite du dépôt de bilan de l'entreprise « viabiliser.com » et de sa reprise par la Sté Massy TP, le conseil a dû adopter un avenant au marché pour leur transférer ce dernier, et ce d'autant plus que la mairie et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, l'ATEC, n'avions pas accepté la réception des travaux de cette place en ce qui concerne le revêtement qui, outre un aspect peu esthétique au niveau des raccords, présente des risques de dégradation relatifs à la granulométrie.

La société MASSY TP a accepté de refaire l'enrobé de la place pour le prix du reliquat non payé à Viabiliser.com.

Les travaux sont prévus entre le 28 et le 30 octobre sauf intempéries.

Nous tenons à remercier la Sté Massy TP qui a accepté la reprise de cette place pour un montant modique et sans surplus pour la commune.

Opérations immobilières

Diverses opérations immobilières de faible importance ont été examinées, il s'agit :

- de ventes par la commune de terrains de quelques dizaines ou centaines de mètres carrés concernant des airages et (ou) de chemins entièrement enclavés (Mrs et Mmes Helin, Riffort, Eck, Hegarty); cela nécessite une procédure d'enquête publique préalablement à la vente.
- d'acquisition par la commune (Mme Bulza) et de cession gratuite à la commune (Mr et Mme Boulle).

Diverses délibérations

Un certain nombre de délibérations ont été prises concernant : la décision modificative n° 1 du budget principal, le rapport de la CLECT (communauté de communes), un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire (Groupama), la modification des statuts du Sygesbem et une convention de maîtrise d'ouvrage avec celui-ci, la modification de la régie de recettes de la cantine.

Informations

Réfection de la VC N° 12, Route de Chateauneuf.

Cette route qui avait été refaite aux frais de la Sté Baywa.re lors de la construction du parc éolien, s'est très vite dégradée, plus particulièrement sur le tronçon compris entre le chemin de Fougerolles et l'intersection de Chateauneuf.

Après une réunion en juin dernier et divers sondages, une nouvelle réunion a eu lieu le 14 octobre avec des assureurs, des experts, les différentes entreprises concernées et le maire. Environ 10 carottages auront lieu prochainement tout au long de cette voie, de la déchèterie au parc éolien.

Le résultat de ces sondages permettra de déterminer quelle entreprise est responsable.

Compte tenu de la période dans laquelle nous entrons, la réfection de ladite route ne pourra pas intervenir avant le printemps prochain. D'ores et déjà un arrêté a été pris limitant à 30 km/h la vitesse sur le tronçon précité.

Équipement numérique

Alors que le répartiteur téléphonique de Saint Bonnet a déjà été équipé en fibre optique en 2016, il s'agit maintenant d'équiper gratuitement en fibre optique chaque foyer, sachant que le réseau cuivre est appelé à disparaître.

Une réunion avec le syndicat DORSAL, en charge de ce dossier, a eu lieu le 2 septembre dernier. Y participaient les maires de Bellac, de Peyrat de Bellac et de Saint Bonnet de Bellac. La mise en place de ce déploiement devrait intervenir en 2022 à Saint Bonnet et fournir une puissance de débit sans commune mesure avec l'ADSL actuel. Cela résoudra aussi les problèmes de connexion internet que connaissent certains lieux-dits.

Téléphonie mobile (portable)

Le pylône de Bouygues et SFR situé à l'orée du bois des Coutumes va être doté d'un panneau supplémentaire prochainement, de façon à améliorer la réception par les clients de ces opérateurs. Les travaux devraient être terminés en décembre 2020.

La mauvaise réception des clients d'Orange, pose problème depuis quelques années : la mise en place de la 4G n'a pas, contrairement aux promesses d'Orange faites au maire début 2019, remédié à cette situation.

Le maire a pris contact récemment avec les services de la Préfecture pour demander l'installation d'un <u>nouveau pylône Orange</u> à proximité du bourg.

Un dossier est en cours d'instruction de façon à faire réaliser des études de mesure radioélectriques, qui sont un préalable nécessaire au dépôt d'un dossier qui sera examiné ensuite par une commission départementale. En 2020, vingt dossiers ont été déposés et 6 retenus.

Agression du maire

L'agresseur du maire, P..... C....., est convoqué devant le Tribunal correctionnel de Limoges le 18 mars 2021, pour agression sur une personne chargée d'une mission de service public.

Unité de méthanisation

Le maire informe le conseil de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2020 au titre des IPCE, qui porte enregistrement de l'unité de méthanisation du Repaire.

Brèves

<u>Taxe foncière</u>: le paiement de la taxe foncière qui aurait dû avoir lieu à la mi-octobre est repoussé à la mi-janvier 2021. Ce report est dû à l'installation tardive du Conseil Communautaire qui a voté ses taux après la date limite fixée par les services fiscaux.

<u>Site internet</u>: après la vidéo par drone, réalisée courant septembre, le site est en cours d'élaboration chez la société Net 15, prestataire du Populaire avec qui la commune a contracté.

<u>Salle paroissiale</u>: celle-ci sera vendue par l'association diocésaine à Mr et Mme Grafham, propriétaires du presbytère, le maire ayant servi d'intermédiaire dans les négociations.

<u>Félicitations et vœux de bonheur</u> à Mr et Mme Beaupère, habitant La Berge, dont le mariage a été célébré le 3 octobre à la mairie de Saint Bonnet.

Repas des Seniors: ce repas qui a lieu traditionnellement début octobre a été annulé à cause du COVID. Un colis gastronomique sera remis à la fin de l'année aux personnes qui auront renvoyé leur bulletin réponse comme indiqué dans la lettre du maire.

<u>Les Fougères d'Or</u>: la Présidente, Annie Balageas, a dû, à regret, suspendre les activités du club. Elle espère vivement que la situation sanitaire s'améliore afin que ce lieu de convivialité reprenne vie.

Vrai ou Faux?

Dans la parution qui s'intitule « le bulletin de St Bonnet » n°5, 2 informations sont fausses. L'une, certainement faute d'avoir compris le sujet, car il ne suffit pas d'assister à une réunion pour comprendre,......l'autre, par méconnaissance ou souci de désinformation!

-la première concerne un sujet débattu en Conseil Communautaire.

Mr Gardner parle du «déplafonnement du coût du méthaniseur » : faux, il s'agissait du déplafonnement du maximum de subvention pouvant être accordé dans le cadre des CDDI (Contrat de développement intercommunal) par le département pour financer le double tourne à gauche qui sera construit dans la ZA du Repaire, sur la route de Mézieres.

La Communauté de Communes ne finance en rien ladite unité de méthanisation (pour rappel, Mr Gardner, alors conseiller municipal, <u>n'avait pas voté pour</u>, alors que 5 agriculteurs de St Bonnet font partie de la société BIOÉNERGIES 123)

-Mr Gardner de Béville a consacré un éditorial à l'éolien Il parle d'un «sol agricole qui ne sera plus jamais exploitable »: faux et archi-faux.

Chaque éolienne est construite sur un terrain de 1500 m2 qui utilise 300 à 400 m2 maximum pour le socle : ce sont donc 4500 m2 (1/2 ha) qui ont été loués pour une surface utilisée de 1200 m2 environ à comparer à la superficie de la commune qui est de 3451 ha (soit 34,5 millions de m2).

Sachant qu'au terme de 20 ou 25 ans, si le parc n'est pas réutilisé, la société propriétaire est tenue par la loi de le démanteler intégralement, socles compris, ceux-ci étant entièrement recyclables (béton et ferraillage). Ce recyclage sera définitivement obligatoire en 2023, pales comprises.

Il se demande « pourquoi les sociétés d'éolien louent-elles des terrains plutôt que de les acheter ? » : un peu de réflexion, que diable!

La réponse est simple. Quel serait l'intérêt pour un agriculteur de vendre 1500 m2 au milieu de sa propriété lorsque le prix de l'hectare est de 3000 €, alors qu'en le louant il peut percevoir jusqu'à 7500€ par an pendant 20 ans ?

Il dit «c'est pour ne pas avoir la responsabilité du démentellement » (en bon français, écrire démantèlement) : faux

La société doit verser sous séquestre, à la caisse des Dépôts et Consignations, le coût actuel du démantèlement de chaque éolienne au moment de la délivrance du permis de construire, ce coût est revalorisé chaque année et cette revalorisation versée obligatoirement à la CDC.

La parole est à Marcel Chauveau



La Chapelle du Pont Saint Martin

C'est fin XI éme que fut bâtie notre chapelle avec son prieuré. Sobre, robuste, aucun élément décoratif n'éduquait les foules, c'était une chapelle grange. Elle suivit la vie religieuse et politique (signature des Grandes Assises de la Châtellenie de Champagnac 1484) avec beaucoup d'engouement.

Robuste, elle l'était mais les siècles avaient fait leur travail d'érosion.

Quand en 1975 nous avons créé l'**Association Passé- Présent**, il était grand temps d'intervenir. L'eau l'avait rongée par les fuites de la toiture et par les infiltrations

au niveau des soubassements.

Nous avons donc oeuvré pour restaurer la toiture, fait un drainage tout autour de la Chapelle, créant un passage côté nord avec murets et marches. La Chapelle étant hors d'eau nous avons pu commencer les travaux à l'intérieur.

Notre souci était tout d'abord de consolider le chœur qui montrait une grande fissure séparant le mur nord de celui de l'est. Nous avons dû faire un ferraillage sous toiture pour préserver l'esthétique.

Dans le chœur, réfection de la voûte détériorée et à moitié effondrée. La charpente a été revisitée et traitée ainsi que le chevalet de la cloche.

Il nous fallait, alors, nous attaquer aux murs recouverts de chaux par piquetage, travail minutieux afin d'identifier d'hypothétiques restes de fresques ou de décors muraux. Suite à ce long travail, nous avons pu enduire les murs de chaux et de ciment et investir avec la commune dans le changement des 2 portes en châtaignier réalisées par un artisan local, Raymond Chaput.

Puis, nous nous sommes attelés à la mise à jour du dallage qui était recouvert d'une couche de 30cm de terre. Ensuite, toutes les pierres furent déplacées laissant apparaître les 3 pierres

tombales, et à notre grande surprise, près des fonts baptismaux, sous le dallage, un retable fragmenté qui, après expertise, s'avéra être du XVéme siècle. Nous avons pu le reconstituer en grande partie et l'exposer sur le mur ouest. Il évoque les croisades (bataille de Lépante ?). Y figure également un blason que nous n'avons pu identifier à ce jour.

Enfin, côté sud, nous avons trouvé sous le dallage une fosse commune laissée en l'état.

Pour parfaire ce travail, nous avons électrifié l'ensemble de l'édifice en réseau enterré. Il manque un tableau électrique permettant l'éclairage des manifestations religieuses et culturelles, ce que la commune doit installer.

N'oublions pas la statue de Saint Martin en bois peint (XVIII°) qui avait souffert des intempéries et nécessitait une restauration. Elle fut possible grâce à de nombreux donateurs et la participation de la mairie. Ce travail a été exécuté en 2008 par un spécialiste, Mr Bruno Catredon (Tours).



Aujourd'hui, la vieille dame vit paisiblement, souhaitant que des personnes vigilantes continuent à veiller sur elle.

Hommage



Cérémonie du 11 novembre

La situation sanitaire nous permettra t'elle de célébrer normalement le 11 novembre ? Rien n'est moins sûr à ce jour.

La guerre de 14-18 fut une hécatombe, 64 jeunes hommes de Saint Bonnet y perdirent la vie, 64 sur une population à l'époque, de 1444 habitants (près de 5% de la population).

Depuis quelques années, l'hommage rendu par la Nation à ses poilus de 14-18 a été étendu aux morts de toutes les guerres.

C'est pourquoi, aujourd'hui, ici, nous rendons hommage à tous les enfants de Saint Bonnet morts pour la France.

	A SAINT BO	NNET DE BELLA	C		
<u>1914 – 1918</u>					
AUTEFFE	Michel 1916	LABROUSSE	Jean 1917		
AVRIL -	Joseph 1916	LAGEDAMONT	Julien 1916		
BAILLY	Pierre	LAGRANGE	Jacques		
BARBANT	Léon 1916	LAPARLIERE	Léonard		
BERNARD	Eugène 1917	LAVIOLETTE	Joseph 1914		
BERNARD	Jules 1918	LEPINE	Jean 1916		
BESSAGUET	Ernest	LÉTANG	Jean 1914		
BESSAGUET	Léon 1916	MOREAU	François		
BOUÉROUX	Jean	MORICHON	Jean		
BOUÉROUX	Lucien	PAILLER	Michel 1914		
BOURGOIN	Jean	PAILLER	Jean 1914		
BOURGOIN	Simon 1914	PAILLER	Anatole		
BOUQUET	Jean 1914	PAILLER	Louis 1916		
BOURIAUD	Jules	PAILLER	Pierre 1916		
CHAMBRE	Félix	PARROT	Jean		
CHEVALLIER	François	PENIN	Jean 1914		
COURTOIS	Baptiste	PRELADE	Jean 1914		
DECOUX	Jean 1914	PERRIN	Armand		
DESBORDES	Pierre 1916	PINET	Urbain		
DESPLABINS	Auguste	PRINCIPAUD	Jean		
DESPLABINS	Jean	PRINCIPAUD	Emile 1918		
DOUCET	Louis	RAYMOND	Noël 1916		
GAILLARD	Jean 1914	RIFFAUD	François 1915		
GARDET	Jean-Baptiste 1918	RIFFAUD	Félix 1915		
GASNIER	Pierre	RIFFORT	Emile 1914		
HELIAS	Jean 1916	ROY	Baptiste		
HUGUENOT	Jean 1918	ROY	Pierre		
JALLET	Pierre	SAVARD	Baptiste		
JAMMET	Emile	TERVET	Martial 1916		
JAMMET	Julien 1916	TOURNOIS	François		
LABROUSSE	Emile 1918	VALADAUD	Pierre		
LABROUSSE	Sylvain 1915	VILLESSOT	Félix		
1939 -1945					
CHASSAT	Adrien	RANGER	Marcel		
COURIVAUD	André	ROBICHON	Aimé		
LABROUSSE	Maurice	TESSIER	Moïse		
INDOCHINE					
De MONTBRON	Bruno				
ALGERIE					
IMBERT Louis	MONSIGNON L	OURNOIS André			

Arrêté du maire concernant la divagation des animaux

À la suite de nouvelles attaques de moutons, deux en septembre et une très récemment chez le même agriculteur. Les deux chiens ayant été identifiés, j'ai été amené à prendre un arrêté concernant la divagation des animaux, afin de permettre à la gendarmerie d'établir plus facilement les contraventions en la matière.

Pour mémoire, « est considéré en état de divagation, tout chien qui n'est plus sous la surveillance de son maître, hors de sa portée de voix ou à une distance dépassant 100 m de son propriétaire ou de la personne qui en a la responsabilité ».

MAIRIE DE SAINT- BONNET-DE -BELLAC (HAUTE-VIENNE) 87300

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRËTES DU MAIRE

Interdisant la divagation des chiens et des chats

Le Maire de la commune de SAINT BONNET DE BELLAC.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-22, L2212-1 et L. 2212-2 (7°);

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime et notamment les articles L 211-11 et L 211-22 ; Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens ou autres animaux domestiques ;

ARRÊTE

Article 1er

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics de la commune.

Article 2:

Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être tenus en laisse et muselés et conduits par des personnes ayant effectué une formation « attestation d'aptitude » ; leur chenil doit être sécurisé.

Article 3:

Tout chien ou autre animal domestique, trouvé divaguant sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Il en sera de même pour tout chien divaguant sur la propriété d'autrui notamment sur les propriétés agricoles.

Article 4:

Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5:

Monsieur le commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Madame la sous-préfète.

Fait et arrêté le 22 octobre 2020

Le Maire,

Jean-Claude BOULLE